



Rapport sur le Monitoring des Violations et atteintes aux Droits de l'Homme au Burundi :

« Recrudescence du phénomène de la découverte des corps sans vie »

Période du mois de janvier 2019.

Plan du présent rapport.

- **INTRODUCTION.**
- **ASSASSINATS ET DISPARITIONS FORCEES.**
- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES.**
- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE.**
- **AUTRES VIOLATIONS.**
- **CONCLUSION.**
- **RECOMMANDATIONS.**

- **INTRODUCTION.**

La crise politico sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue à alimenter les violations des droits de l'homme et le peuple burundais qui aspire à un état de droit en paie un lourd tribut.

En effet, avec le forcing de Pierre NKURUNZIZA à un troisième mandat illégal en 2015 continue à plonger le pays dans un cycle infernal de violences. Depuis, de nombreux cas de violations de droits de l'homme ont été commises et continuent d'être perpétrés par un régime qui ne se soucie guère des malheurs de sa population.

La Commission internationale d'enquête sur le Burundi, dont le mandat vient d'être renouvelé par une résolution adoptée, vendredi 28 septembre 2018, par les États membres du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, a fait le même constat : la persistance en 2017 et en 2018 des principales violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015, à savoir des exécutions sommaires, des disparitions, y compris forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des tortures et des mauvais traitements, et des violences sexuelles.

Les victimes de ces violations continuent d'être en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie – CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier des Forces nationales de libération d'Agathon Rwasa et du Mouvement pour la solidarité et la démocratie) ; sympathisants de groupes armés d'opposition ; les burundais qui tentent de fuir le pays et de ce fait qui sont suspectés par le pouvoir de rejoindre ces groupes armés ; ou les journalistes et membres d'organisations de la société civile dont le travail est menacé par la dictature du pouvoir.

Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service de Renseignement associés aux imbonekure, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD, sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme.

L'impunité est devenue un mode de gouvernance ce qui semble mettre à l'abri ceux qui commettent ces violations, mais ceux qui pensent ainsi ne doivent pas plutôt dormir sur leurs deux oreilles du fait que les instances judiciaires internationales comme la Cour Pénale Internationale et les autres mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme se penchent déjà sur le cas du Burundi et a déjà commencé de faire des enquêtes sur des crimes et violations des droits de l'homme qui se commettent depuis avril 2015 au Burundi.

ACAT s'est engagée à contribuer à la dénonciation de ces violations graves des droits de l'homme et à chercher au recouvrement des droits des victimes ou des familles des victimes en exerçant leur droit à porter plainte et à un procès équitable.

Le deuxième rapport de la commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi publié en septembre 2018 vient encore une fois de le confirmer. Le gouvernement tente de dissimuler les cadavres, une nouvelle stratégie de cacher les graves violations perpétrées. Malgré cela, les cas d'assassinats et de disparitions continuent d'être enregistrés car ils n'ont jamais cessé malgré l'appel incessant des Organisations de défense des droits de l'homme.

Malheureusement, dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont encore retrouvés dans différents endroits du pays comme : les rivières, les buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations.

En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans avoir été identifiés. Mais dans tout cela, s'il y avait une volonté de poursuivre les présumés auteurs, toutes les démarches seraient prises pour y arriver.

Ainsi, pour la période couverte par le présent rapport, **quinze (15)** cas d'assassinats, **vingt (20)** d'arrestations arbitraires et détentions illégales, ainsi que **dix-neuf (19)** cas d'atteintes à l'intégrité physique dont **six (6)** cas de torture, ont pu être répertoriés.

- CAS D'ASSASSINATS ET DISPARITIONS FORCEES.

Les phénomènes d'assassinats et des disparitions forcées deviennent de plus en plus récurrents au Burundi et se sont accrus surtout pendant la campagne et au-delà même du referendum sur l'amendement de la Constitution.

Ainsi pour cette période du mois de janvier 2019, l'Acat-Burundi a pu répertorier **quinze(15)** cas d'assassinats.

1. En date du 03 janvier 2019, NTAHIRAJA Émile, un commerçant résidant sur la colline JIMBI en commune KIBAGO a été assassiné. Il venait du marché se trouvant à la frontière entre le Burundi et la Tanzanie, marché connu sous le nom de chez BUHINJA. Arrivé sur la colline MURAMBI, il a été arrêté et assassiné par une bande de quatre personnes qui portaient un fusil et des machettes. Ses assassins l'ont dépouillé d'une somme importante qu'il avait sur lui et ont pris le large. Trois de ces quatre assassins ont été arrêtés par la police samedi le 05 janvier 2019. Il s'agit de deux IMBONERAKURE et un démobilisé du CNDD-FDD résidant en communKAYOGORO. Acat-Burundi ose espérer ces assassins ne seront pas relaxés comme nous l'observons couramment.
2. En date du 3 janvier 2019, Un corps sans vie a été découvert en zone GIHOSHA, commune NTAHANGWA en mairie de Bujumbura. La victime a été égorgée par des personnes à bord d'un véhicule double cabine. La même source indique que la personne tuée n'a pas été identifiée. Le chef de zone indique que la victime aurait été tuée ailleurs et amenée à cet endroit. Le corps a été déposé à la morgue de l'hôpital Roi Khaled en attente d'être identifié.
3. En date du 4 janvier 2019, un corps sans vie de NIHORIMBERE Désiré a été découvert sur la colline MUKIMBA, zone MUKUNGU, en commune NYANZA-LAC de la province MAKAMBA. Ce corps présentait des signes prouvant qu'il a été tué par plusieurs coups de couteaux. Deux IMBONERAKURE de cette localité soupçonnés d'avoir assassiné NIHORIMBERE Désiré ont été arrêtés et sont détenus au cachot de la police en commune NYANZA-LAC.
4. En date du 8 janvier 2019, un corps sans vie de Naphal MPAWENIMANA (60 ans) a été découvert sur la colline MUKOMA, commune MABAYI, province CIBITOKÉ. Des témoins rapportent que la victime portait plusieurs traces de blessures sur le corps.

Les présumés auteurs ainsi que les mobiles de cet assassinat ne sont pas encore connus.

5. En date du 15 janvier 2019, un corps sans vie d'Arsène NDABIHAWENIMANA qui était chargé du service électricité à l'aéroport international de Bujumbura, a été découvert dans un caniveau en face de l'école primaire ave-Mariya et le centre de lutte contre la malaria (ALUMA) situé en zone KAMENGE, commune NTAHANGWA de la mairie de Bujumbura. Selon notre source, il a été appelé par un individu non identifié au téléphone. Les informations en provenance de cette localité prouvent qu'il s'agit d'un meurtre par étranglement qui serait commis ailleurs puis jetés à cet endroit. Les présumés auteurs de cet assassinat ne sont pas encore connus.
6. En date du 15 janvier 2019, un corps sans vie non identifié a été découvert dans la plantation de riz de BUGIGA, située sur la colline de BUGIGA, zone BUTARE, en commune BUKEMBA de la province RUTANA. Le corps de la victime a été amené par l'administration communale et la police à la morgue de l'hôpital de GIHOFI.
7. En date du 16 janvier 2019, trois (3) personnes dont GISHATSI Méthode et son fils NTIRANYIBAGIRA Mélance ont été tués, poignardés par des personnes non encore identifiées lorsqu'ils rentraient chez eux sur la colline de KANYIYA commune de BUTAGAZWA, province de RUYIGI. La population en colère suite à ce double meurtre a attaqué la même nuit un certain NDUWIMANA Nicolas à son domicile sur la colline de KIYABU. Il a été tué à coups de gourdins accusé d'être l'auteur du double meurtre. Selon l'administration locale, ces meurtres seraient liés aux conflits fonciers. Deux personnes ont été arrêtées et incarcérées dans les cachots de la police à MURIZA pour des raisons d'enquêtes.
8. En date du 16 janvier 2019, un corps sans vie, non identifié d'un homme âgé entre 25 et 30 ans, a été découvert sur la route KAYANZA -KANYARU à 5km du chef-lieu de la province de KAYANZA. La victime a été égorgée et son corps ligoté. Elle portait aussi des traces de blessures selon les témoins sur place. Les habitants de la localité disent avoir vu un véhicule à bord duquel se trouvait des personnes en tenues civiles, déposant un corps à cet endroit mardi vers 22 heures puis le véhicule est reparti. Le corps a été très vite enterré le lendemain par les autorités locales. Les présumés auteurs ainsi que le mobile de cet assassinat restent inconnus
9. En date du 19 janvier 2019, un corps sans vie décapité de NDUWIMANA Ildefonse, résidant sur la colline et zone KINZANZA en commune de GITANGA de la province Rutana, a été découvert tout près de sa maison. Les présumés auteurs de cet assassinat ne sont pas encore connus.
10. En date du 15 janvier 2019, dans la zone BUTARE, commune BUKEMBA, province RUTANA, un corps d'un jeune homme non identifié, âgé entre 25 ans et 30 ans, tout nu, ventre ballonné, a été découvert dans les cultures du riz se trouvant sur la colline BUGIGA. Le corps de la victime a été conduit à la morgue de l'hôpital de GIHOFI. La victime aurait été égorgé et ligotée car elle présentait des traces au niveau de la gorge, ses bras portaient aussi des traces laissant signes de cordes.

11. En date du 18 janvier 2019, dans la zone de BUYENZI, commune urbaine de MUKAZA en Mairie de Bujumbura, un corps d'un homme sexagénaire non identifié a été découvert à côté d'un caniveau d'eau du marché de RUVUMERA situé dans cette zone de BUYENZI. Le motif de ce meurtre n'était pas connu.
12. En date du 19 janvier 2019, un corps sans vie d'Ildephonse NDUWIMANA (45 ans) a été découvert sur la sous-colline GIHASHA, colline KINZANZA, commune GITANGA, province RUTANA (sud-est du pays). D'après nos sources, la victime a été décapitée et son bras amputé. un homme du nom de SINANIRANYE a été arrêté.
13. En date du 27 janvier 2019, dans la commune de GIHETA en province de Gitega, un corps sans vie d'un jeune homme inconnu, âgé entre 25 et 30 ans a été retrouvé sur la rivière Ruvyironza tout près de la centrale hydroélectrique sur la colline et zone GASUNU. Le corps de la victime présentait des blessures et du sang selon le chef de zone GASUNU, NIYOKINDI Josias. Ce dernier pense que la victime aurait été tuée ailleurs, puis jetée dans cette rivière RUVYIRONZA. Lundi matin, La victime a été enterrée par les habitants de cette zone avec quelques éléments de la police de la protection civile.

- **CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES**

Plusieurs cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours de ce mois de janvier 2019. Cette chasse à l'homme dirigée contre les opposants ou supposés opposants au gouvernement actuel est conduite par des miliciens IMBONERAKURE soutenus par les administratifs en vue de les traquer. Ainsi pour cette période couverte par ce rapport vingt **(20)** cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales ont été répertoriés.

1. En date du 02 janvier 2019, Félix NAHIMANA, un sous-officier en exercice de l'armée burundaise, a été arrêté par les agents de la police dans la commune et province MAKAMBA. Des témoins rapportent qu'il a été arrêté sur décision du gouverneur de la province MAKAMBA Gad NIYUKURI. Il serait accusé par sa femme d'appartenir à des mouvements armés, ce que les voisins de la victime nient et parlent de mauvaise entente avec son épouse.
2. En date du 4 janvier 2019, Jean KAMWENUBUSA, Jean Paul, NIZIGAMA, HAZIMANA, NSANZURWIMO et Claude BIZIMANA, tous des militants de la coalition de l'opposition AMIZERO Y'ABARUNDI ont été arrêtés par la police. Des témoins rapportent que l'ordre de les arrêter émane de l'administrateur communal de MURWI pour "*désobéissance*". Selon notre source, ces arrestations arbitraires seraient liées aux convictions politiques des victimes. Des proches rapportent en outre les tentatives de l'administrateur communal de MURWI d'exiger le versement d'un pot-de-vin de cinquante mille (50.000 BIF) francs Burundais par individu afin d'être relâchés.

3. En date du 10 Janvier 2019, sur la colline BUSENGA, zone MURAGO, Commune BURAMBI, Province RUMONGE, Emmanuel NIYONGANJI, Mélance IRAMBONA, NINTERETSE Rénovat, Pascal AHISHAKIYE et Jean Bosco NIYOMWUNGERE ont été arrêtés par le commissaire de police, Arthémon NIYONKURA alias NTIBAHEKE, de la commune BURAMBI de la province de RUMONGE. Des témoins rapportent qu'ils ont été accusés d'avoir effacé les écrits qui se trouvaient sur le monument du parti au pouvoir CNDD-FDD dans la commune BURAMBI. Ils ont été conduits au cachot de la police de la zone MURAGO.
4. En date du 14 janvier 2019, quatre (4) militants de l'opposition Zabulon, pascal, TWAGIRAYEZU, résidants en commune GATARA de la province KAYANZA ont été arrêtés par le commissaire de police dans cette province connue sous le nom de Méroé NTUNZWENIMANA, et personne ne les a revus jusqu'à aujourd'hui. ils sont accusés de collaborer avec les groupes armés et qu'ils auraient reçus des armes de la part de ces mêmes groupes armés. Ces jeunes sont arrêtés pendant la nuit lors d'une chasse à l'homme des opposants organisée par le commissaire de police à KAYANZA en connivence avec les IMBONERAKURE.
5. En date du 20 janvier 2019, Clovis NDIKUMANA a été arrêté par la police et imbonerakure sur la colline MAREMBO, zone GISENYI en commune BUSONI de la Province KIRUNDO lors d'une fouille perquisition effectuée au domicile de son père. D'après nos sources, Clovis est accusé de cacher un fusil apporté du Rwanda en date du 3 janvier 2019. Il a été appréhendé et conduit au cachot de la commune Busoni. D'après nos sources, un policier surnommé NDARIBWARIBWA et un Imbonerakure du nom de Wilson NGARUKE étaient parmi ceux qui l'ont arrêté.
6. En date du 29 janvier 2019, dans la zone BURINGA, commune GIHANGA, province BUBANZA, Anne Marie SINZUMUNSI, la représentante dans la province de BUBANZA du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie MSD en sigle, a été arrêté par police en collaboration avec le chef de poste de BURINGA. Selon nos sources, elle a été libérée le 31 janvier 2019, sans qu'elle soit notifiée des motifs de son arrestation.
7. En date du 31 janvier 2019, dans la commune de MURWI, province de CIBITOKÉ, 3 membres de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI, NDIKUMWENAYO Jonathan, SINDIMWO Alain et NDAYIZEYE Jacques ont été arrêtés sur la colline BUHAYIRA, accusés de s'organiser pour rejoindre la rébellion en République Démocratique du Congo. Ils ont été ligotés par les Imbonerakure (jeunes affiliés au parti CDDD-FDD) et embarqués dans le véhicule du responsable provincial du SNR (Service National de Renseignements) vers une destination inconnue. Les familles des victimes ainsi que les responsables de la coalition ont rejeté les accusations en disant que ces 3 jeunes ont été interpellés pour avoir refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD. les responsables de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI ainsi que leurs familles demandent que ces 3 jeunes soient libérés.

• CAS D'ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme sont aussi mentionnés dans ce rapport.

En effet, les IMBONERAKURE, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, font la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils se sont arrogés le droit de malmener la population surtout celle appartenant aux partis politiques de l'opposition en se livrant aux actes de torture sans qu'ils ne soient inquiétés. Ils sont soutenus dans ces sales besognes par l'administration de la base au sommet.

Ainsi, **dix-neuf (19)** cas d'atteintes à l'intégrité physique dont **six(6)** tortures, ont été recensés durant ce mois de janvier 2019.

▪ TORTURE

1. En date du 01 janvier 2019, Alphonse NIBIGIRA, a été tabassé par les IMBONERAKURE dans le secteur MPARAMBO I, commune RUGOMBO, province CIBITOKÉ. Selon les habitants de cette localité, ces agresseurs ont laissé la victime agonisante et ne sont pas jusqu'à aujourd'hui inquiétés.
2. En date du 07 janvier 2019, des IMBONERAKURE connus sous les noms de Gérard et Joseph, ont battu Ventus. Cela s'est passé dans un cabaret se trouvant sur la colline MUSAGARA, zone NGOMA en commune MUSONGATI de la province de RUTANA, pour le simple motif de n'avoir pas rejoint le parti au pouvoir le CNDD-FDD.
3. En date du 08 janvier 2019, trois(3) jeunes IMBONERAKURE connus sous les noms de Donatien, Dieudonné et Eliphase, ont tabassés Jérôme, un militant de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI. Les faits se sont déroulés sur la colline MUNYIKA, zone KAYERO en commune MPINGA-KAYOVE de la province de RUTANA. Ils l'accusaient d'avoir vendu leur casquette et de ne leur pas donner de l'argent. La victime a été conduite au centre de Santé de KAYERO mais les présumés auteurs sont toujours libres.
4. En date du 20 janvier 2019 à 20 heures, dans la commune de BUSONI, province de KIRUNDO, un jeune homme surnommé Jaguar a été arrêté par la police à son domicile situé sur la colline KABANGA et il a été conduit à la position policière située sur cette colline de KABANGA où il a passé toute la nuit à la torture. Le lendemain matin du 21 janvier 2019, un autre jeune homme a été arrêté conduit à la même position policière de la colline de KABANGA où lui aussi a passé la journée à la torture. Le soir de ce lundi vers 16 heures ces 2 victimes ont été transférées au cachot de la commune de Busoni. Ils sont accusés d'être parmi les groupes rebelles situés en République Démocratique du Congo. Leurs familles et leurs voisins indiquent que cette accusation n'est pas du tout vraie, c'est un pire mensonge car ces jeunes n'ont jamais quitté la localité pour aller ailleurs. Ils demandent que la justice

soit faite afin qu'ils soient libérés. Ils demandent aussi que la police cesse de torturer ces innocents car ces derniers ne s'accusent de rien.

5. En date du 12 janvier 2019, Adrien SIBOMANA membre de la coalition de l'opposition AMIZERO Y'ABARUNDI, a été arrêté et torturé par la police sur la colline NYAMITANGA, zone NDAVA, commune BUGANDA, province CIBITOKÉ. Il a été accusé de vol. Des témoins rapportent que son état de santé est détérioré suite aux coups et blessures lui infligés. D'après nos sources, Adrien SIBOMANA avait refusé d'adhérer au CNDD-FDD.
6. En date du 28 janvier 2019, BAKUNDUKIZE, Un membre de la coalition AMIZERO y'ABARUNDI et habitant sur la colline KABINGO en commune MWAKIRO de la Province MUYINGA a été sérieusement battu par des Imbonerakure. D'après notre source, il aurait été battu pour avoir refusé d'adhérer au parti CNDD FDD. Toujours selon notre source, il a été tabassé dans la localité dite KWILIGALA. Ensuite, ils l'ont emmené dans la vallée, On l'immergeait dans l'eau et on le faisait sortir de l'eau pour lui administrer des coups de bâtons. Les bourreaux de BAKUNDUKIZE sont Djuma BISABINDAVYI, Cyriaque, Un chef de colline qui était présent nommé Tharcisse NIYONSABA tous imbonerakure. Les membres de la coalition AMIZERO y'ABARUNDI de la commune MWAKIRO demandent que les responsables de ce forfait soient traduits en justice.

▪ **COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES**

1. En date du 05 janvier 2019, des gens non identifiés ont lancé une grenade dans un ménage de Ferdinand HAKIZIMANA situé dans la commune de NTEGA de la Province KIRUNDO. L'explosion a fait deux blessés, Ferdinand HAKIZIMANA âgé de 48 ans et son fils de 6 ans.
2. En date du 01 janvier 2019, dans la zone et commune de KIBAGO, province de MAKAMBA, NZIYUMVIRA Alexis, enseignant au chef-lieu de la commune de KIBAGO et membre du parti UPRONA a été battu avec une barre de fer au niveau de la tête par un Imbonerakure (jeune affilié au CNDD-FDD) connu sous le nom de MUFYIRI. Les habitants de la zone et commune de KIBAGO accusent KABURA Fenians, chef de zone KIBAGO de semer la haine politico- ethnique au sein de la population qui tient des réunions clandestines avec des jeunes du parti au pouvoir(Imbonerakure). Ils demandent aux autorités supérieures le remplacement de ce chef de zone.
3. En date du 2 février 2019 vers 20h, deux personnes ont été blessées suite à une grenade lancée dans un ménage d'un certain Stany NYABENDA de la colline RUGASA en commune BUGABIRA de la Province KIRUNDO. L'auteur et le mobil de cette attaque à la grenade ne sont pas encore connus.
4. En date du 27 janvier 2019, dans la commune de NTAHANGWA en Mairie de Bujumbura, une grenades qui a été lancée par des inconnus près d'un bistrot situé à la 9è avenue du quartier 1 de la zone BUTERERE appartenant à NDUWAYO Egide, chef de la ligue des jeunes Imbonerakure (jeunes affiliés au CNDD-FDD) de cette localité et a grièvement blessé 8 personnes adultes et enfants. Parmi les blessés, figure le propriétaire du bar. Les habitants de la localité ainsi que les victimes

demandent que les enquêtes soient vite menées pour que les auteurs soient identifiés et punis. Ils demandent aussi le renforcement de la sécurité dans cette zone urbaine de BUTERERE.

- **AUTRES VIOLATIONS**

- **Cas d'entrave à la liberté de mouvement**

- a) En date du 08 janvier 2019, au marché de KINZANZA, zone KINZANZA en commune GITANGA de la province de Rutana, les jeunes du parti au pouvoir ont mis une barrière sur la route entrant dans ce marché demandant le reçu pour la contribution aux élections de 2020. Ceux qui n'ont pas ces reçus ont continué la route mais ils ont été mis en garde que la prochaine fois, ils retourneront chez eux sans franchir le marché.

- **Cas d'une impunité**

- ✓ HAVYARIMANA Eric alias MACARI, qui était emprisonné à la maison de détention de RUMONGE est libre depuis mercredi le 16 janvier 2019. Il était accusé d'avoir assassiné un commerçant de la commune KIBAGO en date du 03 janvier 2019. Au cours d'un procès de franchise qui a eu lieu en date du 08 janvier 2019, il avait plaidé coupable, mais il avait refusé de remettre le fusil de type kalachnikov qu'il avait utilisé pour commettre ce meurtre et avait signifié aux juges qu'il ne peut pas rendre son outil de travail. Il avait écopé d'une peine de prison à vie et une amende de 10 000 000 Fbu. La population de la province MAKAMBA en général et celle de la commune KIBAGO en particulier s'inquiète de cette libération mystérieuse d'un assassin, surtout qu'il détient toujours son arme qu'il utilise pour faire ses sales bésognes.

- **CONCLUSION.**

Comme nous l'avions toujours signalé dans les rapports précédents et dans celui-ci, le Burundi reste toujours le théâtre des violations graves des droits de l'homme. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la justice dépend de l'exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des cas d'assassinats ou de disparitions forcées reste hypothétique en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

L'appareil judiciaire s'avère également impuissant face aux nombreux cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales opérées par des agents de l'administration, du Service National de Renseignement ou des policiers en complicité avec les jeunes IMBONERAKURE en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et fournir un effort pour mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **RECOMMANDATIONS.**

- ✓ **A l'endroit du gouvernement du Burundi :**

- ✓ Du moment que la première dame reconnaît l'existence des violations massives des droits de l'homme au Burundi et beaucoup d'autres crimes et qu'elle détient une liste des noms des présumés auteurs et commanditaires de ces derniers, l'Acat-Burundi demande aux autorités burundaises de les arrêter et de les traduire en justice

- ✓ **A l'endroit des pays de la communauté est africaine :**

D'amener le gouvernement burundais à rompre avec les violations des droits de l'homme et de revenir à la table des négociations inclusives avec ses opposants afin de trouver une issue au retour de la paix au Burundi

- ✓ **A la communauté Internationale :**

- User de son influence afin d'amener le gouvernement burundais à des négociations afin que la constitution de 2005 soit réhabilitée, la seule qui est issue d'un consensus de l'accord d'ARUSHA, lequel accord a démontré son rôle incontestable d'unificateur du peuple burundais.